

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/33/502  
13 décembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session  
Points 48 et 100 de l'ordre du jour

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
recommandé par la Première Commission (A/33/436, par. 8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Hamzah Mohammed HAMZAH (République arabe syrienne)

1. A sa 59ème séance, le 13 décembre 1978, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/33/83) à propos des incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Première Commission (A/33/436, par. 8).
2. Aux termes du projet de résolution, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, renouvellerait le mandat du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement.
3. Dans l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général a noté que, bien que le projet de résolution ne fournisse aucune indication quant aux dates des sessions qui auraient lieu en 1979, il était entendu que le Comité tiendrait deux sessions d'une semaine à New York, du 9 au 12 avril 1979 et du 10 au 14 septembre 1979.
4. Le Secrétaire général a également noté qu'en ce qui concerne la première session, des services seraient assurés en quatre langues (anglais, espagnol, français et russe) pour la documentation à établir pendant la session (évaluée à 20 pages d'original) ainsi que pour les comptes rendus analytiques. En ce qui concerne la deuxième session, des services seraient assurés en quatre langues (anglais, espagnol, français et russe) pour la documentation à établir pendant la session (évaluée à 25 pages d'original), les comptes rendus analytiques et la documentation à établir après la session (évaluée à 10 pages d'original).

5. Le Secrétaire général a estimé que le coût total des deux sessions du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement serait de 249 600 dollars, montant entièrement imputable aux services de conférence. Vers la fin de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, il indiquera, dans un état récapitulatif du coût des services de conférence, la mesure dans laquelle le coût des services de conférence mentionnés dans le présent document pourrait être absorbé à l'aide des ressources existantes.

6. A la même séance de la Commission, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a signalé oralement que le Comité consultatif recommandait d'informer l'Assemblée générale qu'au cas où elle adopterait le projet de résolution, il ne serait pas nécessaire de demander de crédit additionnel pour l'exercice biennal 1978-1979.

7. Il n'y a pas eu de débat.

#### DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

8. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale qu'au cas où elle adopterait le projet de résolution recommandé par la Première Commission (A/33/436, par. 8), il ne serait pas nécessaire de demander de crédits additionnels pour l'exercice biennal 1978-1979.

-----